



DÉCLARATIONS ET VOTES AU CST DU 19 NOVEMBRE 2024

Rapports

- **Approbation du Procès-verbal du Comité Social Territorial du 30 septembre 2024 - Pour avis.**
Notre vote : → Favorable

- **2. Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence Ajustements – Pour avis.**
Déclaration : Les modifications organisationnelles qui nous sont présentées sont importantes du fait de leur périmètre et auront par conséquent des conséquences sur le fonctionnement des services. Il semble qu'en majorité elles résultent plus du manque de ressources comme en particulier au sein de la DGD ADHICT que de la réelle nécessité de service public. Pouvez-vous, Monsieur le DGS, nous éclairer sur les motivations de notre collectivité à ce sujet ? La Métropole est-elle en anticipation sur des baisses de crédits à venir et conséquence des décisions gouvernementales ? Qu'en est-il des finances de la Métropole en 2024 et pour 2025 ?
Notre vote : → Abstention

- **3. Transfert de personnels – Pour avis.**
 - **3.1. Transfert de personnels affectés aux équipements sportifs à la Commune d'Aix en-Provence ;**
 - **3.2. Transfert de personnels affectés du Centre Equestre du Mas de Combe à la commune de Miramas ;**
 - **3.3. Transfert de personnels affectés à l'activité de la filière Argile à la Commune d'Aubagne.**Déclaration : Pas de déclaration.
Notre vote : → Abstention

- **4. Reprise en Régie directe de la piscine « Cap Provence » de Cassis – Pour avis.**
Déclaration : Pas de déclaration.
Notre vote : → Favorable

- **5. Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°14) - Pour avis.**
 - 5.1. Gardes nature et du coordinateur des maisons d'accueil du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
 - 5.2. Evolution de l'organisation de travail des agents de logistique de la Direction des Assemblées ;
 - 5.3. Agents de l'unité propreté de la Direction des Capitaineries ;
 - 5.4. Pôle Amélioration du Cadre de Vie.

Déclaration : Pas de déclaration.

Notre vote : → Favorable

- **6. Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153 4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°8) - Pour avis.**
 - 6.1. Pôle amélioration Cadre de Vie.

Déclaration : Ce rapport concerne la modification du cycle de travail de l'Unité de collecte d'Aubagne. Il s'avère que le choix retenu résulte d'une concertation avec les agents et de l'organisation d'un vote. Nous ne pouvons qu'approuver cette méthode impliquant les personnels et souhaitons qu'elle soit généralisée pour les futures évolutions.

Notre vote : → Favorable

- **7. Dérogation au contingent d'heures supplémentaires de personnels enseignants du CFA pour l'année scolaire 2024-2025 – Pour avis.**

Déclaration : Pas de déclaration.

Notre vote : → Favorable

- **8. Approbation du régime indemnitaire RIFSEEP métropolitain – Mise à jour de l'annexe 2 – Pour avis.**

Déclaration : Nous sommes favorables à ce rapport qui apporte quelques clarifications dans la grille. Nous souhaitons également à cette occasion revenir sur les suites de la table ronde consacrée à la situation des Maîtrises de la Propreté et de la Collecte. Il était prévu de reprendre le dialogue social sur le RIFSEEP de ces fonctions afin de valoriser justement les responsabilités de certains chefs de secteur qui encadrent parfois plus d'une centaine d'agents. Une telle revalorisation permettrait en plus de redonner de l'attractivité à ces postes pour lesquels la relève semble ne pas se bousculer, et ce, avant de nous retrouver dans une situation difficile lors de futurs départs à la retraite par exemple. Nous avons échangé avec le Directeur de Pôle et la Directrice Ressource et Coordination qui nous ont indiqués que la réflexion était engagée. Nous souhaiterions par conséquent que les organisations syndicales et les représentants de ces personnels soient associées le plus tôt possible à ces réflexions et que soient programmées dès début 2025 des tables rondes à cet effet. Pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'inscription de ce dossier à l'agenda de l'année prochaine ?

Notre vote : → Favorable

- **9. Rapport sur les primes et indemnités hors RIFSEEP – Pour avis.**
Déclaration : Pas de déclaration.
Notre vote : → Favorable
- **10. Actualisation de la liste des emplois portant attribution de logement par nécessité absolue de service sur le territoire métropolitain - Pour avis.**
Déclaration : Pas de déclaration.
Notre vote : → Favorable
- **11. Actualisation de la charte de déontologie – Pour avis.**
Déclaration : Pas de déclaration.
Notre vote : → Favorable
- **12. Période de fermeture aux public – Pour avis.**
 - 12.1. Périodes de fermeture au public de l'Université du Temps Libre 2025 ;
 - 12.2. Fermeture des médiathèques intercommunales Aix Marseille Provence les mardis 24 et 31 décembre 2024 ;
 - 12.3. Période de fermeture au public du Centre de Formation d'Apprentis Métropolitain Campus des Métiers pour l'année scolaire 2024-2025.Déclaration : Pas de déclaration.
Notre vote : → Favorable
- **13. Nouvelles modalités de participation de la Métropole Aix Marseille-Provence au financement de la Protection Sociale Complémentaire des agents. Répartition santé/prévoyance - Pour avis.**
Déclaration : Nous sommes très satisfaits que l'administration soit parvenue à pérenniser la participation de 65€ sur les contrats de prévoyance pour les agents souscrivant uniquement cette garantie. Ceci permettra, dans l'attente de la transposition du décrets de la Fonction Publique d'Etat, de maintenir la couverture existante des agents qui l'ont souscrite.
Notre vote : → Favorable
- **14. Présentation du Rapport Social Unique 2023 – Pour avis.**
Déclaration :

Nous tenons tout d'abord à saluer l'effort de clarté et de synthèse dans la production de ce document qui nous permet d'aller à l'essentiel.

Nous constatons la progression très importante de la proportion d'agents contractuels ce que nous regrettons pour de multiples raisons que nous ne développerons pas aujourd'hui. Si nous en retenons une, disons que l'on affaiblit progressivement la connaissance et la culture du service public. En effet, ce statut instaure une forme de précarité qui ne favorise pas la projection des agents dans une carrière et donc qui les amènera à considérer la fonction publique territoriale comme un passage comme un autre dans leur parcours professionnel. En fonction du marché de l'emploi, Ils se dirigeront vers d'autres

secteurs et leur connaissances et expériences seront perdues pour le service public.

Nous sommes étonnés également par le faible taux d'encadrement de la Métropole en comparaison des collectivités équivalentes.

Le vieillissement de l'effectif nous interpelle également. La Métropole a-t-elle commencé à préparer un plan d'actions permettant de faire face au départ brutal de compétences essentielles au bon fonctionnement du service public ? Ne faudrait-il pas intégrer ce projet dans l'agenda social ?

Concernant la formation, il s'avère que le taux de formation des agents de catégorie C reste près de la moitié inférieur à celui des catégories A et B. Suite au dialogue social sur la fracture numérique, Il y aurait donc de l'espace pour proposer des formations d'initiation aux usages du numérique en environnement professionnel qui n'existent pas à l'heure actuelle. En effet nous évoquons des formations sur les fondamentaux (Windows, messagerie, navigateur) qui ne sont probablement plus nécessaires pour les agents administratifs.

Bravo pour la progression de la Métropole sur le sujet de l'intégration du handicap, nous le disons tous les ans mais nous souhaitons que cela continue. Nous saluons l'investissement de l'exécutif et des élus ainsi que la qualité de l'engagement et du travail réalisé par les équipes de la DQVT.

Enfin, pour conclure, nous souhaiterions revenir sur la semaine de travail de 4 jours, sujet que vous aviez évoqué, Monsieur le Directeur Général des Services en fin d'année dernière. Cette réflexion est-elle toujours d'actualité ?

Notre vote : → Abstention

➤ **15. Plan d'action en faveur de l'égalité femmes/hommes – Pour avis**

Déclaration : Force est de constater que la réduction des inégalités est un processus d'amélioration lent qui nécessite pour autant de ne jamais relâcher les efforts et ce dans de multiples domaines, sur le Territoire via les politiques publiques métropolitaines mais également au sein même de notre collectivité. Impossible de revenir bien évidemment sur toutes les mesures du rapport, d'autant plus que nous ne prétendons pas avoir l'étendue des connaissances nécessaires pour les apprécier. Nous évoquerons seulement un des projets qui est de notre domaine : la mise en place et l'animation d'un réseau de référents dans toutes les Directions de la Métropole. C'est une idée que nous souhaiterions voir se concrétiser rapidement. En effet, il y a sans doute un gisement important d'améliorations concrètes en matière d'égalité femmes/hommes réalisables rapidement au plus près du terrain.

Notre vote : → Favorable

➤ **16. Rapport annuel 2023 sur la situation métropolitaine en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Pour information.**

Déclaration : Pas de déclaration.

Notre vote : → Favorable